

*Amicale des voisins, Chemin de l'herbe et rues
des Edelweiss et des Peupliers*

Parking du stade d'Argelès Gazost

VIDE GRENIER

Le dimanche 30 août 2026

De 6 heures à 18 heures

REGLEMENT

- Le vide-grenier du dimanche 30 août 2026 est organisé par l'association Amicale des voisins du chemin de l'herbe, et des rues des edelweiss et des peupliers 65400 Argelès Gazost. Association loi 1901 n° W 651004669. Il se déroule en extérieur au Parking du stade Jean Bégaries d'Argelès Gazost. (Fléchage depuis des entrées d'Argelès Gazost)
- Emplacement : 3€ le mètre linéaire.
- Les exposants présents sur le site doivent remplir, comme le prévoit la réglementation **la fiche d'inscription et attestation** remise par l'organisation à l'arrivée, **comportant le nom, prénom, qualité, domicile, et numéro de la carte nationale d'identité**. Cette fiche doit être dûment complétée et renseignée lors du règlement des emplacements qui s'effectuera dans la matinée par l'organisation. Prévoir également la photocopie recto/verso de votre carte d'identité. Paiement par chèque libellé « Amicale des voisins », ou en espèces. L'installation est libre dans le secteur prévu. Pas de réservation anticipée, inscription sur site à partir de 6 heures suivant la disponibilité des emplacements (250 places environ). Fléchage depuis toutes les entrées d'Argelès Gazost.
- Également sur ce bulletin, y est joint un bon pour un café, et l'organisation se fera un plaisir de vous l'offrir à la buvette.
- Lors de votre installation avec l'organisation, vous pourrez conserver votre véhicule à côté ou derrière votre stand à condition de le serrer au maximum. Et enfin, laissez une distance d'un mètre avec les stands de vos voisins exposants.
- Tout emplacement acquitté sera non remboursable
- Les exposants doivent être titulaires d'une assurance responsabilité civile pour tout incident qui surviendrait sur et autour de leurs stands. Les transactions sont sous la seule responsabilité des parties concernées (vendeurs/acheteurs). Ils s'engagent également à ne vendre aucune nourriture, boissons, animaux et articles neufs. Et enfin, il leur est demandé de laisser leur emplacement propre et sans déchet. Des containers sont à disposition sur tout le site.

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, sinistre des objets dont pourrait être victime un exposant.
- Tout manquement à ce règlement pourra impliquer l'exclusion immédiate du vidéogreniers, avec non-remboursement des frais d'inscription.

Pour toutes les informations complémentaires : Contact avant, et sur site le jour même
06 51 51 82 41